

CAPSULE D'INFORMATION

sur la titularisation *

Le lundi 24 janvier 2022

Demande de titularisation : date limite le 15 février

Clause 4.7.08 Nous vous rappelons que le 15 février est la date limite pour soumettre votre demande écrite de titularisation à votre responsable d'unité et pour mettre à jour votre dossier au VREDIRH, en déposant notamment le rapport consolidé de vos activités.

Clause 4.7.09

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter les membres du Comité d'application de la convention collective au 418 656-2955 ou par courriel à spul5@spul.ulaval.ca.